

Etaient présents :

Monsieur Jean AGRAPART
Monsieur Roland BOULARD
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur Thierry DUPONT
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Noël FESSARD
Madame Marie-Claude HIMMESOETE
Monsieur Michel JACOB
Monsieur Patrice JACQUET

Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Philippe MARCY
Monsieur Frédéric ORCIN
Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Janick SIMONNET
Monsieur Patrice VALENTIN
Monsieur Patrick VIE

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (PETR)
Madame Pauline CHEYERE (PETR)

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 20.07.2021
- Compte-rendu des décisions du Président / Bureau
- RH : organisation du temps de travail
- RH : Assurance statutaire
- Finances : adoption du référentiel M57
- SPL X-démat : examen du rapport de gestion 2020
- LEADER : avenant n°3 convention
- Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique
- Habitat
- Questions diverses
 - Mobilité

Date de convocation : 21 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 2 novembre 2021

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 20 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL_2020_018]

Le Président indique qu'aucune décision n'a été prise en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, ou en vertu des délégations confiées au Bureau.

RH : organisation du temps de travail [DEL 2020 019]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition faite par le Président concernant l'organisation du temps de travail des agents du PETR, avec les modalités suivantes :

- Durée annuelle fixée à 1 607 h
- Cycles de travail possibles 37.5 h (ouvrant droit à 15 jours de RTT ; sur 4.5 ou 5 jours) ou 35h (sur 4, 4.5 ou 5 jours)
- Horaires avec plages variables (8h30/9h30 – 12h14h – 16h-19h) et fixes (9h30/12h-/4h16h), contrôlés par quinzaine avec report autorisé de 3h.
- Journée de solidarité : déduction d'un jour de RTT, ou travail de 2 demi-journées supplémentaires
- Heures supplémentaires récupérées, heures complémentaires payées.
- ASA selon nomenclature validée par le Centre de Gestion

RH : assurance statutaire [DEL 2020 020]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la souscription du contrat groupé porté par le Centre de Gestion FPT de la Marne concernant l'assurance statutaire des agents et autorise le Président à conventionner à cet effet. Le contrat d'une durée de 4 ans, effectif au 1^{er} janvier 2022, permettra de couvrir le traitement indiciaire des agents CNRACL et IRCANTEC, ainsi que les cotisations patronales et les indemnités en option.

Finances : adoption du référentiel M57 [DEL 2020 021]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le passage au référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur droit d'option, après avis favorable du trésorier. Un règlement budgétaire et financier devra être adopté avant le budget 2022.

SPL Xdémat : rapport de gestion [DEL 2020 022]

Le Conseil syndical approuve le rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL X-démat pour l'exercice 2020 et donne acte au président de cette communication.

LEADER : avenant n°3convention [DEL 2020 023]

Le Conseil syndical approuve la modification de la convention LEADER, telles qu'elles ont été validées par le comité de programmation. Il charge par ailleurs le Président et le Vice-président délégué au suivi de ce programme de suivre l'élaboration de l'avenant.

Les modifications portent sur :

- Ajout de types d'opérations éligibles
- Modification des plafonds d'interventions
- Ventilation de l'enveloppe complémentaire attribuée au territoire sur les différentes fiches actions.

Les débats sans délibérations, sont consignés au procès-verbal de la séance.

Patrice VALENTIN
Président du PETR



Avis de Publication

Patrice VALENTIN, Président du PETER du Pays de Brie et Champagne certifie que le recueil des actes administratifs du Conseil syndical dont la séance s'est tenue le 20 juillet 2021 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition pour consultation du public dès aujourd'hui dans les bureaux du PETER :

- 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.
- 4 rue des Fossés, 51210 MONTMIRAIL

Toutes les délibérations de cette séance (DEL 2021-018 à DEL 2021-023) ont été transmises en préfecture le 02/11/2021 et sont exécutoires à compter du 03/11/2021, jour de publication du recueil.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour et mis en ligne sur le site internet du PETER : www.pays-brie-champagne.fr

Fait à Esternay

Patrice VALENTIN
Président du PETER

